

Un Traité Onusien historique ! Pour l'interdiction des armes nucléaires

dimanche 6 août 2017, par [Agir pour la Paix](#) (Date de rédaction antérieure : 10 juillet 2017).

Agir pour la Paix salue l'avancée historique que constitue l'avènement du tout premier Traité international d'interdiction des armes nucléaires [Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons] [1], ce vendredi 7 juillet 2017 à l'ONU. En effet, les armes nucléaires demeuraient jusqu'ici les dernières armes de destruction massive encore légales. Une centaine d'États ont participé aux négociations : ils seront invités à signer ce Traité le 19 septembre à New York pour se lancer ensuite dans la procédure de ratification. Or, en Belgique, qui en a entendu parlé ? En dehors de notre Ministère des Affaires étrangères qui s'y était clairement opposé...

À l'issue de deux rounds de négociation ayant eu lieu du 27 au 30 mars et du 15 juin au 7 juillet 2017 à New York, le texte fondateur du Traité d'interdiction des armes nucléaires a vu le jour ce vendredi et fut approuvé par 122 pays. Les États qui le ratifieront* s'engageront à démanteler leur éventuel arsenal et à stopper toute activité directe ou indirecte avec l'arme nucléaire (stockage, transport, fabrication, recherche, etc.).

À travers un groupe de travail à composition non limitée (OEWG), un processus avait débuté en 2015, pour se conclure par un projet de résolution. Le 26 octobre 2016, les États membres des Nations Unies durent se prononcer par vote sur cette résolution L.41, ouvrant la voie à un processus de négociations en vue d'élaborer le Traité. La résolution fut approuvée par 123 États, 16 s'étant abstenus et 38 l'ayant rejetée. Parmi ses opposants figurent les grandes puissances nucléaires et presque tous les pays membres de l'OTAN, dont la Belgique. Ces nations avancent qu'un tel accord pourrait engendrer un effet déstabilisateur pour la sécurité régionale et internationale.

Ce dernier argument n'a pourtant pas empêché l'Iran, critiqué pour son programme nucléaire, de voter en faveur de la résolution et de prendre part aux négociations. Notons par ailleurs que les Pays-Bas, membres de l'OTAN, hébergent au même titre que la Belgique des bombes nucléaires étasuniennes sur leur territoire. Cependant, sous la pression de la population hollandaise, le gouvernement s'est vu contraint de voter avec une abstention.

À l'heure d'aujourd'hui, environ 15 000 bombes nucléaires sont encore en circulation, dont près de 5 000 en état d'alerte constante. L'arsenal mondial est capable de détruire 30 fois la planète. Les bombes B61 présentes en Belgique peuvent aller jusqu'à 340 KT, soit 23 fois celle de Hiroshima. Constatant que l'arme nucléaire est toujours l'une des plus grandes menaces pour la planète, Agir pour la Paix exige du gouvernement belge, à travers sa campagne Nuke-Free Zone, qu'il signe et ratifie au plus vite ce Traité. Cela impliquerait un retrait unilatéral des bombes étasuniennes hébergées à Kleine-Brogel.

Agir pour la Paix

* *Le Traité entrera en vigueur après avoir été signé et ratifié par cinquante pays*

* <http://agirpourelapaix.be/armes-nucleaires-un-traite-onusien-historique/>

Notes

[1] <http://www.undocs.org/en/a/conf.229/2017/L.3/Rev.1>